

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 mars 2016

CP2016_03_5
id. 2362

L'an deux mille seize le vingt cinq mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**RD 101 - PR 8+143 À 9+059 - REPROFILEMENT DE CHAUSSÉE -
MOISSAC
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant la RD 101.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 18 février 2016, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a donné un avis favorable à l'attribution ~~du marché ci-dessous~~ à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 70 % et la valeur technique au regard du mémoire technique 30 %.

Montant : 261 530,00 € HT

Délai d'exécution : 5 semaines

Attributaire : Société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 18 février 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :
 - le marché d'aménagement de la RD 101, avec l'entreprise et pour le montant suivants détaillés ci-dessus ;
 - toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC